



Dossier de presse

Une convention pour la connaissance et la protection des grands rapaces des Pyrénées

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et le Parc national des Pyrénées viennent de signer une convention de partenariat portant sur les grands rapaces des Pyrénées, ce mardi 4 septembre, à Tarbes. En effet, depuis de nombreuses années, la LPO et le Parc national mutualisent leurs moyens et compétences pour mener des actions de connaissance et de sensibilisation en vue de la protection des grands rapaces dans le massif des Pyrénées.

La convention de partenariat formalise les relations des deux structures. Le texte définit notamment les opérations à conduire pour améliorer la connaissance et le suivi des populations de gypaète, vautour percnoptère, vautour fauve et milan royal. Il aborde la préservation des sites sensibles et la restauration des habitats et évoque la valorisation des territoires, la sensibilisation, l'éducation à l'environnement et la formation.

Précisons que la LPO coordonne les plans nationaux d'actions des grands rapaces des Pyrénées (gypaète, vautour percnoptère, milan royal) et anime le réseau d'éducation à l'environnement montagnard « Education Pyrénées Vivantes ». Le Parc national des Pyrénées investit tous les ans l'équivalent de deux emplois à temps plein dans la veille écologique menée sur les grands rapaces de son territoire. Ces actions portent leurs fruits. On relève en effet une remontée des effectifs des grands rapaces sur le massif des Pyrénées ces dernières décennies et une demande accrue de projets pédagogiques et actions de formation à l'environnement montagnard. D'autre part, les négociations avec les utilisateurs du milieu montagnard doivent se poursuivre pour concrétiser l'investissement déjà engagé.

Les actions communes

- Gypaète barbu

Il fait l'objet d'un plan national d'actions d'une durée de 10 ans (2010-2020) coordonné par la LPO qui anime pour le programme Pyrénées Vivantes le réseau de suivi « Casseur d'os » dont le Parc national fait partie. Les Pyrénées comptent 35 couples nicheurs sur les 50 répertoriés en France, d'où l'importance du territoire dans la conservation de cette espèce classée en danger d'extinction.

Le Parc national des Pyrénées assure le suivi de 14 couples de gypaètes sur son territoire.

Dans les Pyrénées, la population de gypaète progresse depuis 18 ans, avec 17 couples en 1994 contre 35 en 2011.

En 2011, sur le Parc national des Pyrénées, le nombre de jeunes issus des couples reproducteurs se révèle plus élevé que sur le reste du massif.

- Vautour percnoptère

Cette espèce migratrice en danger d'extinction se reproduit en France.

Les Pyrénées accueillent 70 couples territoriaux sur les 92 identifiés en France. Ici encore, le rôle des Pyrénées dans la conservation de cette espèce est prépondérant.

Un plan national d'actions coordonné par la LPO est en cours de rédaction. Le réseau « Percnoptère Pyrénées » animé par la LPO Pyrénées Vivantes assure le suivi des populations sur le massif.

Le Parc national des Pyrénées y participe et suit 13 couples sur les 25 présents sur son territoire. Il s'implique également dans les actions de gestion associées.

Sur la chaîne des Pyrénées, les effectifs augmentent régulièrement avec 63 couples reproducteurs en 2011 contre 52 en 1994.

En 2011, dans le Parc national des Pyrénées, on relève 13 jeunes à l'envol sur 13 couples reproducteurs. Ces résultats sont très bons par rapport aux années précédentes et supérieurs au reste du massif.

- Milan royal

Il s'agit d'une espèce endémique d'Europe fortement implantée en France.

Les Pyrénées rassemblent 20% de la population nicheuse française et 70% des hivernants.

La LPO coordonne le plan national d'actions du Milan royal et anime le réseau Milan royal Pyrénées.

Dans ce cadre, le Parc national des Pyrénées participe au comptage annuel des populations hivernantes et a recensé 9 dortoirs en 2012.

En janvier 2012, environ 2500 milans ont été dénombrés dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées. Soit près de 70% de la population pyrénéenne hivernante.

Un suivi de reproduction de certaines zones échantillons est également engagé tous les ans.

- Vautour fauve

Les Pyrénées sont le territoire historique de l'espèce en France.

En 2007, 525 couples nicheurs y ont été recensés. Un nouvel inventaire coordonné par la LPO a été entrepris en 2012. Les résultats de cette opération sont en cours d'analyse.

L'objectif de ces inventaires quinquennaux consiste à mieux connaître les effectifs des couples nicheurs, leur succès de reproduction et leur distribution spatiale. Le Parc national des Pyrénées y participe en recensant l'ensemble des colonies de vautour fauve de son territoire (vallées d'Aspe, Ossau, Azun, Cauterets et Luz). En parallèle, il réalise tous les ans un suivi de colonies échantillons. Le Parc national suit notamment depuis 38 ans les colonies de la Réserve naturelle d'Ossau. De 9 couples en 1973, on est passé à 104 couples en 2011 (près de 12 fois plus). Cependant, depuis 2006, la Réserve naturelle d'Ossau subit de plein fouet la crise alimentaire des populations de vautours fauves, tout comme les colonies aragonaises et navarraises voisines. En 2007/2008, on enregistre une baisse d'un tiers des effectifs nicheurs et un taux de reproduction le plus bas jamais atteint (autour de 32% alors que la moyenne 1974-2006 était de 76%). Toutefois, ces phénomènes de régulation ne se retrouvent pas dans les nouvelles colonies satellite implantées depuis seulement quelques années, par exemple celle des gorges de Pierrefitte-Nestalas. Les résultats de l'inventaire 2012 devraient permettre de répondre plus précisément aux évolutions de la population de l'espèce.

- Vigilance Poison

Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Milan royal ou Vautour fauve sont des espèces sentinelles indicatrices de la qualité sanitaire des écosystèmes pyrénéens.

A travers la récolte de cadavres, le programme Vigilance poison, coordonné par la LPO Pyrénées Vivantes permet de déterminer les principales causes de mortalités de ces 4 espèces.

Elles sont multiples : intoxication (métaux lourds, produits phytosanitaires), actes de malveillance (tirs, coups, mutilations, empoisonnement volontaire), collisions (lignes électriques...).

En cohérence avec le programme Vigilance Poison, le Parc national des Pyrénées, met en oeuvre depuis 2008 une veille sanitaire en collaboration avec les Laboratoires des Pyrénées. 27 rapaces nécrophages (26 vautours fauves et 1 milan royal) ont ainsi été collectés par le Parc national et analysés par le Laboratoire des Pyrénées depuis le démarrage du programme.

- Les survols des sites de nidification des grands rapaces : mise en place d'actions de gestion et de concertation conjointes

Le survol aérien peut engendrer une baisse de la productivité des grands rapaces. A l'inverse, les rapaces représentent un danger potentiel pour les engins d'aviation motorisés (risque de collision possible).

Afin de mutualiser leurs efforts, le Parc national des Pyrénées et la LPO Pyrénées Vivantes se sont associés pour faire connaître aux utilisateurs de l'espace aérien la localisation des secteurs à enjeux pour les grands rapaces.

Des zones dites de sensibilité majeure ont ainsi été mises à jour autour des aires de reproduction de Gypaète barbu, Vautour percnoptère et Aigle royal.

Ces zones servent d'outil de concertation avec les sociétés privées d'hélicoptères qui souhaitent s'engager, par convention, dans une démarche de prise en compte des grands rapaces pour leur survol. Un accord devrait être passé avec ces sociétés d'ici la fin d'année.

- Sensibilisation, éducation, formation

Le Parc national renforce sa participation au réseau « Education Pyrénées Vivantes » animé par la LPO Pyrénées Vivantes.

Au sein de ce réseau, LPO et Parc national s'associent pour la conception d'outils de sensibilisation. De même, ils collaborent à la mise en œuvre de projets pédagogiques destinés aux élèves des classes primaires. Pour les collégiens, le Parc national des Pyrénées accueillera sur son territoire un « *parcours éducatif* », projet pilote innovant du réseau Education Pyrénées Vivantes.

Ils renforceront également leur collaboration autour de cinq évènements :

- printemps du percnoptère,
- estivale du casseur d'os,
- rendez-vous des cimes,
- apéritif du bestiaire pyrénéen,
- nuit de la chouette.

A propos de la LPO

La LPO (45 000 membres) est une organisation non gouvernementale qui a pour objet la conservation de la nature. Son objet social est le suivant: « *Agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation* ». Elle mène à cette fin des actions de sensibilisation, de protection et des études scientifiques. La LPO est mandatée par le ministère en charge de l'écologie pour la mise en œuvre des plans nationaux d'action du gypaète barbu, du vautour percnoptère et du milan royal.

Dans les Pyrénées, la LPO soutenue par des financements des trois régions françaises, de l'Etat et du POCTEFA coordonne le programme Pyrénées Vivantes : programme global multi-partenarial et transfrontalier visant à la conservation de la biodiversité des Pyrénées.

La LPO anime ainsi :

- le réseau « *casseur d'os* », le réseau « *percnoptère Pyrénées* » et un réseau « *milan royal Pyrénées* » destinés à assurer le suivi des populations de gypaète barbu, de vautour percnoptère et de milan royal sur le massif des Pyrénées et à mettre en œuvre des actions de préservation et restauration de l'habitat,
- le réseau transfrontalier « *Education Pyrénées vivantes* » dont le Parc national des Pyrénées est un des membres et qui a pour objet de développer des projets, des installations et des outils de sensibilisation, d'interprétation, de formation ou d'éducation autour de la biodiversité et du développement durable sur l'ensemble des Pyrénées,
- le réseau "*alerte gestionnaire*" qui a pour but de mobiliser les gestionnaires de sites sensibles fréquentés par les espèces bénéficiant de plans nationaux d'action.

La LPO à travers son programme Pyrénées Vivantes assiste les membres de ces réseaux dans la définition et la mise en œuvre de leurs actions associées au programme.

A propos du Parc national des Pyrénées

Le Parc national des Pyrénées, un des dix parcs nationaux français, a été créé en 1967. Il est géré par un établissement public administratif.

Il s'articule autour de deux zones :

- la zone cœur du parc national de 45 000 hectares, sur près de 100 kilomètres, le long de la frontière espagnole. Inhabitée, elle fait l'objet d'une protection renforcée conformément aux dispositions de la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux français,
- l'aire optimale d'adhésion de 206 000 hectares en lisière de la zone cœur. Elle compte 86 communes et 40 000 habitants. Le Parc national des Pyrénées y mène une politique de développement local.

Le Parc national des Pyrénées a pour mission première la préservation et la conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager. Il a pour vocation d'accueillir et éduquer à l'environnement tous types de publics, et promouvoir le développement patrimonial de l'aire d'adhésion.

L'ensemble des actions mises en œuvre par le Parc national des Pyrénées sont regroupées dans un document : la charte de territoire du Parc national des Pyrénées. La présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de :

- la première charte de territoire du Parc national des Pyrénées,
- les plans nationaux d'action pour lesquels les légitimités et compétences des signataires sont ou pourraient être mobilisés,
- le projet associatif de la LPO,
- le programme POCTEFA « *biodiversité durable dans les Pyrénées* »,
- l'animation des différents réseaux coordonnés par la LPO Pyrénées Vivantes